

INSTRUCTIONS DE COURSE

HONFLEUR -> COURSEULLES

Dimanche 30 juin 2019 – Départ de Honfleur
Société des Régates de Courseulles – Grade 5C

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règles de la classe Osiris Habitale,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 22 h 08 et 5 h 55,
- 1.5 les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas. L'armement minimal correspondra à une **navigation semi-hauturière** de la division 240.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé rez-de-chaussée du club.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Date de la course :

Date	Classe	Groupe
30 juin 2019	Osiris	L, R, B, C et D

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la course est **Voir tableau en annexe**.

6. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon C.

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en **annexe PARCOURS**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera par VHF (canal 72) le numéro du parcours à effectuer.

9. MARQUES

- 9.1 Pour la position et la description des marques consulter les documents officiels.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe PARCOURS**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ est constituée par l'alignement des bouées n° 19 et n° 20, à laisser toutes les deux à bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Ce délai pourra être allongé, à la discrétion du Comité de course, en cas de vent faible et de courant rendant le retour difficile.

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Sans objet

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera à la dernière marque de parcours, à laisser du côté requis, et couper l'alignement avec la marque précédente.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS LIMITES

- 15.1 Voir annexe PARCOURS

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini. Si les portes ne sont pas ouvertes, l'heure limite de dépôt des réclamations est **la plus tardive** entre l'heure définie ci-dessus et **60 minutes** après l'heure d'ouverture des portes.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le système de calcul du temps compensé est celui du temps / distance, sans application du coefficient de vent léger (CVL).

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 **Émargement Retour** : Les déclarations d'arrivée / feuille d'auto pointage sont à remettre au club, au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.
Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences sera considéré comme DNC, sans instruction. Ceci modifie la RCV 63.1
- 18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course ou au club aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le **72**.
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors** :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

Sans objet

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. [DP]

26. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ANNEXE PARCOURS »

1 Heure du signal d'avertissement de la course :

Les heures de départ, fonction du groupe de chaque voilier, sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Gr.	sec/M	H. départ			Gr.	sec/M	H. départ			Gr.	sec/M	H. départ		
0,0	290	7	4	40	13,5	100	8	33	20	27,0	-35	9	36	20
0,5	282	7	8	24	14,0	95	8	35	40	27,5	-40	9	38	40
1,0	275	7	11	40	14,5	90	8	38	0	28,0	-45	9	41	0
1,5	267	7	15	24	15,0	85	8	40	20	28,5	-50	9	43	20
2,0	260	7	18	40	15,5	80	8	42	40	29,0	-55	9	45	40
2,5	252	7	22	24	16,0	75	8	45	0	29,5	-60	9	48	0
3,0	245	7	25	40	16,5	70	8	47	20	30,0	-65	9	50	20
3,5	237	7	29	24	17,0	65	8	49	40	30,5	-69	9	52	12
4,0	230	7	32	40	17,5	60	8	52	0	31,0	-73	9	54	4
4,5	222	7	36	24	18,0	55	8	54	20	31,5	-77	9	55	56
5,0	215	7	39	40	18,5	50	8	56	40	32,0	-81	9	57	48
5,5	207	7	43	24	19,0	45	8	59	0	32,5	-85	9	59	40
6,0	200	7	46	40	19,5	40	9	1	20	33,0	-89	10	1	32
6,5	192	7	50	24	20,0	35	9	3	40	33,5	-93	10	3	24
7,0	185	7	53	40	20,5	30	9	6	0	34,0	-97	10	5	16
7,5	177	7	57	24	21,0	25	9	8	20	34,5	-101	10	7	8
8,0	170	8	0	40	21,5	20	9	10	40	35,0	-105	10	9	0
8,5	162	8	4	24	22,0	15	9	13	0	35,5	-109	10	10	52
9,0	155	8	7	40	22,5	10	9	15	20	36,0	-113	10	12	44
9,5	147	8	11	24	23,0	5	9	17	40	36,5	-117	10	14	36
10,0	140	8	14	40	23,5	0	9	20	0	37,0	-121	10	16	28
10,5	132	8	18	24	24,0	-5	9	22	20	37,5	-125	10	18	20
11,0	125	8	21	40	24,5	-10	9	24	40	38,0	-129	10	20	12
11,5	120	8	24	0	25,0	-15	9	27	0	38,5	-133	10	22	4
12,0	115	8	26	20	25,5	-20	9	29	20	39,0	-137	10	23	56
12,5	110	8	28	40	26,0	-25	9	31	40	39,5	-141	10	25	48
13,0	105	8	31	0	26,5	-30	9	34	0	40,0	-145	10	27	40

2 Zones de courses

Départ devant Honfleur, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421

2 Zones interdites

Néant

4 Côtiers : Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).

27,7 M	
Ratier NW	Bd
Les Essarts	Bd
Atterrages	Bd

5 Heure limite

L'heure limite d'arrivée est fixée à 23h00 pour tous les concurrents.

Pour info : le 30/06/2019

Courseulles sur mer :

Coeff. 67 Ouverture des portes à 19h51 – Fermeture des portes à 23h51

Capitainerie : VHF 09